



professionnel ou particulier,
la plateforme dédiée
à la gestion des déchèteries est désormais
en ligne pour simplifier
vos démarches.

www.paysvoironnais.com
pour la plateforme « déchèteries »

LE + POUR LES PROS

Suivez le détail de vos passages
en temps réel, consultez
et téléchargez vos factures depuis
votre espace personnel.



**DES DIFFICULTÉS
POUR S'INSCRIRE EN LIGNE,
TÉLÉCHARGER SES DOCUMENTS,
MODIFIER SES DONNÉES?
PAS D'ACCÈS INTERNET?**

Pas de panique !
S'il est vivement conseillé
d'accéder à votre espace personnel
pour faciliter vos futures démarches,
vos autorisations d'accès actuelles
restent valides.

Le service Gestion des déchets
reste à votre disposition
pour vous accompagner
au Centre Technique,
ZA du Roulet à Coublevie.

Horaires : lundi 12h-18h
mercredi 8h-12h et 14h-17h
vendredi 11h-17h

+ D'INFOS

Numéro vert : 0 800 508 892
inscription.decheterie@paysvoironnais.com

www.paysvoironnais.com

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

**TOUTES VOS DÉMARCHES
DÉCHÈTERIES EN QUELQUES
CLICS SUR VOTRE COMPTE
EN LIGNE !**



**INSCRIPTION EN DÉCHÈTERIES
NOUVELLES MODALITÉS**

À COMPTER D'AVRIL 2022



Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

COMMENT ÇA MARCHE ?

VÉHICULES TERRES

Pour accéder
il faut
suivre les instructions



> PAR COURRIER POSTAL

Si vous n'avez pas communiqué
l'adresse e-mail
avant votre inscription.



> Envoyez un e-mail à

inscription.decheterie@paysvoironnais.com
en indiquant votre nom, prénom et le numéro
de plaque d'immatriculation d'un véhicule
déjà enregistré par vos soins. Vous recevrez
en retour un lien pour accéder à votre compte.



Je ne reçois
ni mail ni courrier...

Votre compte est précréé par le Pays
Voironnais avec vos informations
personnelles (véhicules enregistrés,
historique de passages...).

N'en créez pas un nouveau directement
sans avoir contacté le service Gestion
des déchets au préalable.



Devez-vous vous connecter
sur votre compte en ligne
dès maintenant si vous n'avez
pas de changement à signaler ?

Compte ou pas, vos accès actuels
aux déchèteries restent valides.
Vous pouvez donc continuer
à déposer vos déchets.

Néanmoins, il est conseillé
de vous connecter pour activer
votre compte et ainsi récupérer
vos informations personnelles
pour faciliter vos futures
démarches.

De votre compte, vous pourrez
actualiser vos données
personnelles (*changement
d'adresse, téléphone...*),
consulter votre historique
de passages, demander l'ajout
ou la suppression d'un véhicule
en quelques clics, suivre
l'avancement de vos démarches.
Des services personnalisés
seront aussi proposés comme
la possibilité de prendre
rendez-vous pour le dépôt
d'amiante (*réserve aux
particuliers du pays Voironnais*).

PAS ENCORE INSCRIT...

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE INSCRIT POUR ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

Rien de plus simple ! Il vous suffit de vous rendre
directement sur www.paysvoironnais.com
Rubrique « déchèteries » pour créer votre compte
et effectuer votre demande d'accès, en fournissant
les pièces justificatives demandées (*voir détail ci-dessous*)
lorsque vous le souhaitez.

Une fois votre demande envoyée (*modification
de votre compte ou nouvelle inscription*), le service
Gestion des déchets validera votre demande
sous une dizaine de jours. Vous pourrez alors consulter
le suivi de votre démarche en ligne et recevrez un e-mail
de confirmation une fois celle-ci traitée.

*Attention, la validation n'étant pas immédiate,
nous vous conseillons de ne pas inscrire
votre véhicule à la dernière minute, notamment
si un jour vous avez besoin d'y aller en urgence !*

DOCUMENTS À PRÉVOIR ET À TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL

- > Une copie de la carte grise du
ou des véhicules concernés (au même nom
que le justificatif de domicile ou au nom
de l'entreprise pour les professionnels),
- > Un justificatif de domicile de moins
de 3 mois ou de domiciliation de la société,
- > Une copie de l'extrait Kbis ou de la fiche Insee
pour les professionnels.

Autres pièces justificatives nécessaires
pour les cas suivants :

- > Utilisation d'un véhicule de société :
attestation sur l'honneur de l'employeur,
- > Résidence secondaire :
justificatif de propriété,
- > Véhicule de location : contrat de location.

VOUS N'HABITEZ PAS LE PAYS VOIRONNAIS

MAIS SOUHAITEZ ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

La gratuité de l'accès aux 8 déchèteries
est réservée aux habitants du Pays Voironnais.

Si vous n'y résidez pas, vous pouvez
quand même accéder aux déchèteries
moyennant un forfait de 111,20 €
(Tarifs 2022) valable pour 10 passages.

Pour cela, rendez-vous
au Centre Technique du Pays Voironnais
ZA du Roulet - Coublevie.



WWW.

NOUVEAU!

> UN SERVICE DE DÉPÔT DE DÉCHETS
AMANTÉS, RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
DU TERRITOIRE, EST PROPOSÉ UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS PRIS EN LIGNE
DEPUIS VOTRE ESPACE PERSONNEL.